

Montmayer, pendant l'enquête, avait découvert l'inscription, et il faisait tous ses efforts pour qu'elle pa-sât inaperçue. Tout cela me paraît clair, se dit le magistrat soucieux, et fort grave, ma foi. Je soupçonne depuis longtemps les Montmayer d'avoir besoin d'argent. Je les ai toujours connus besogneux. Et Jean, d'autre part, ne faisait point parade, jadis, de beaucoup de scrupules. Il posait pour l'esprit fort.

Ils atteignaient les Bernadettes. Claudine avait gardé la clef de l'habitation. Elle ouvrit la porte, puis la fenêtre de la cuisine pour donner de l'air et du jour. Les trois hommes entrèrent, suivis de Lucienne.

—Comme il fait très noir dans la chambre où le meurtre s'est commis, dit M. de Moraines, veuillez allumer deux bougies.

Claudine obéit et précéda les magistrats et l'agent. Ses deux mains qui tenaient les chandeliers de cuivre tremblaient un peu, non pas qu'elle eût peur, mais elle tremblait de joie triomphante. Et Lucienne, elle aussi, était fiévreuse. Ne sauvaient-elles pas Doriat ? Chacune d'elles, en vengeant la victime morte, en vengeant l'innocent condamné, ne payait-elle pas une dette sacrée d'affection et de reconnaissance envers ces deux braves cœurs qui jadis les avaient accueillies ! Claudine posa les deux chandeliers sur la table, et du doigt désignant le pan de la muraille, près de la porte :

—C'est là, dit elle, regardez et lisez !

Mais toutes deux, en même temps, poussèrent un cri d'épouvante, un cri de folie ; et vraiment on eût dit qu'elles étaient folles, tant, en une seconde, leur figure venait de changer. Elles se précipitent vers la muraille, elles se penchent, elles s'agenouillent, tout auprès, pour mieux voir. Rien. Il n'y a rien d'écrit. Elles touchent de leurs mains tremblantes ce mur blanchi à la chaux sur lequel elles ont pourtant bien lu, pendant la nuit précédente, cette phrase accusatrice : " C'est Jean de Montmayer qui m'a assassiné... " On dirait qu'elles n'en veulent pas croire leurs yeux et qu'en palpant ainsi avec leurs doigts la muraille rigide et froide, elles espèrent y faire revivre la phrase. Mais rien, rien n'apparaît. Et elles ont beau approcher la lumière. Il n'y a pas là une trace indiquant un effort pour effacer. Le mur est d'un ten gris-blanc uniforme. Aucun grattage ne se voit. Aucun lavage non plus. Les pauvres filles se regardent, affolées, et murmurant :

—C'est donc un rêve que nous avons fait ?

Elles se retournent vers les trois hommes silencieux. M. de Moraines leur jette un coup d'œil sévère :

—Bien joué ! dit-il.

L'agent et le commissaire de police haussent les épaules. Lucienne se laisse tomber aux genoux du juge d'instruction.

—Oh ! monsieur, croyez nous, nous n'avons pas menti. La phrase existait. Il est impossible que vous soyez persuadé que nous avons voulu nous jouer de vous. Non, cela est impossible, ce serait atroce, odieux, révoltant. Pensez donc, il s'agit de la vie d'un homme, de la vie de mon père adoptif. Ah ! monsieur, emmenez-nous, faites de nous ce que vous voudrez, mais du moins ayez confiance en nous.

M. de Moraines restait froid. Il ne répondit pas. Il prit seulement une des bougies et lui-même alla regarder longuement la muraille. Puis il se releva et dit à mi-voix :

—Je ne vois absolument rien. Il n'y a rien eu d'écrit.

—Oh ! ne cherchez pas, monsieur, ne cherchez pas. C'est inutile. Sans vous pencher de l'endroit où vous êtes, vous eussiez lu cette phrase. On l'a effacée. Nous sommes perdues et Doriat avec nous.

Il y eut un silence pendant lequel on n'entendit que les sanglots nerveux des jeunes filles. Lucienne la plus courageuse reprit :

—Pourtant, monsieur de Moraines, je voudrais que vous réfléchissiez. Est-ce à de pauvres filles comme nous que la pensée pouvait venir d'abuser de la justice ? Nous supposez-vous assez de hardiesse à nous qui sommes des enfants abandonnés, de petites mendiantes ramassées sur les chemins et élevées par charité, pour aller, sans nous sentir fortes de notre droit et de

la justice de notre cause, trouver un ministre chez lui, d'abord, à la chambre, ensuite à l'Opéra enfin nous serions allées jusqu'à l'empereur, monsieur, s'il avait fallu. En mentant, quel eût été notre but ? Retarder l'exécution. Mais mentir, c'était presque nous faire les accusatrices de Doriat ! Retarder l'exécution, sans l'empêcher tout à fait, c'était rendre cette exécution plus certaine encore, et simplement prolonger de quelques jours d'angoisses le supplice de mon pauvre père. Supposez que nous ayons voulu mentir, mais il fallait bien nous attendre à ce que notre ruse soit découverte, à ce que la justice ne serait pas longtemps notre dupe. Et alors, quoi, ensuite ? La belle avance, monsieur, n'est-ce pas ! Puis, réfléchissez toujours, oh ! je vois à vos yeux que vous m'écoutez, écoutez-moi jusqu'au bout, monsieur de Moraines. Si nous avions voulu mentir, est-ce que ce n'était pas facile ? Est-ce que nous ne pouvions pas nous entourer de toutes les garanties possibles de véracité ? La première idée qui est venue à ceux qui nous ont entendues raconter cette histoire est que la phrase sanglante n'avait pas été écrite par les doigts défaillants de Bourreille, mais par nous-mêmes. Eh bien, monsieur, c'est une preuve, cela, si nous avions voulu mentir jusqu'au bout et vous faire plus sûrement tomber dans notre piège, nous l'aurions écrite, cette phrase, et maintenant vous pourriez la lire.

M. de Moraines l'avait écoutée attentivement. Non, elles ne jouaient pas une odieuse comédie, ces jeunes filles. Tout prouvait, en elles, leurs larmes, leurs sanglots, leur désespoir, leur effroi de n'être point crues. Tout plaidait en leur faveur.

—Cependant, dit-il, en supposant que vous disiez vrai, comment expliquer la disparition de cette phrase ?

—Oh ! monsieur, l'homme qu'elle accuse est intelligent. Il ne recule devant rien, puisqu'il a assassiné ! Cette phrase le perdait. Il a réussi à la faire disparaître.

Un travail se faisait dans l'esprit du magistrat. Les ardentes supplications de Lucienne, tout à l'heure, l'avaient convaincu en lui démontrant l'évidence de sa bonne foi. Il eût fallu que les jeunes filles fussent folles pour amener la justice devant cette muraille où rien n'était écrit ; elles avaient toute leur raison ; les yeux mouillés de larmes rayonnaient d'intelligence. Certes, la phrase avait existé. Et M. de Moraines en arrivait à une conclusion inattendue et cependant très logique :

—La disparition de cette phrase, l'impossibilité pour les jeunes filles de prouver qu'elle existait sous des garanties de vérité. Evidemment Bourreille a porté sur Montmayer une accusation terrible. Evidemment Montmayer est l'assassin. Mais je suis désarmé. Je ne puis rien faire contre lui. Le temps, la ruse, une surveillance constante, peut-être, nous apporteront quelques indices. L'arrêter, c'est impossible. L'interroger, c'est imprudent, car c'est lui montrer qu'on le soupçonne, c'est le mettre pour toujours sur ses gardes.

—Eh bien ! monsieur, répétait Lucienne, nous croyez-vous ?

—Oui, je vous crois, ma pauvre enfant ; malheureusement...

Et il lui fit part de l'impossibilité d'agir où il se trouvait. Lucienne l'écoutait, le front ridé, les yeux sombres,

—Et que va-t-il arriver pour mon père ? demanda-t-elle, car c'est la seule chose qui m'intéresse, en tout cela. Sauvez l'innocent d'abord, rendez-lui sa liberté, et vous vous occuperez du coupable, après.

—Hélas, mademoiselle, plutôt à Dieu que cela se fît aussi facilement que vous le désirez.

—Qu'avons nous donc à craindre ?

—Rien n'est changé à la situation de Doriat. Il est condamné à mort. Son pourvoi a été rejeté. Son recours en grâce a été repoussé. Rien au monde ne peut le sauver. Il doit mourir.

—Mais c'est une atrocité, cela, que commet la loi.

—Il n'est au pouvoir de personne de l'empêcher.

—Cependant, si le vrai coupable était décou-

vert. Si les preuves paraissaient suffisantes, s'il avait, par exemple.

—C'est, pour Doriat, le seul moyen de salut.

—Ainsi, monsieur, vous êtes convaincu, car vous l'êtes, de l'innocence de mon père, et, malgré cela, vous laisserez la guillotine se dresser de nouveau ?

—Je n'y puis rien.

—Nous avons un sursis de trois jours, en trois jours nous ne pourrions prouver la culpabilité de Montmayer. Trois jours, songez-y donc, monsieur le juge, c'est si vite passé.

—Aussi, mademoiselle, n'est-ce pas trois jours seulement que vous auez.

—Que dites vous ?

—Je dis que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour prolonger ce sursis. J'irai trouver le procureur général aujourd'hui même. J'irai, moi aussi, jusqu'au ministre, s'il le faut, et j'obtiendrai un sursis nouveau.

—Indéterminé ?

—Non. Cela ne serait pas possible !

—Oh ! monsieur, faites cela, et nous vous bénirons dans nos prières.

—Hélas ! mesdemoiselles, je le ferai, mais je ne pense pas que cela vous serve à grand'chose. La police est puissante, mais elle échoue quelquefois. Et cette affaire me semble entourée de difficultés redoutables.

—Obtenez ce sursis, quelques mois seulement, monsieur, et quand je devrais y mourir, je sauverai mon père.

—Avez-vous donc quelque espoir secret ?

—Vous avez dit tout à l'heure que la police était puissante.

—Et je le répète

Lucienne prit M. de Moraines par la main, l'attira de quelques pas et se penchant et à voix basse :

—Je sais une puissance bien plus forte que la police.

—Quoi donc ?

Et Lucienne, les narines frémissantes, les yeux pleins d'éclairs, superbe de haine et d'énergie :

—L'amour !

Le juge d'instruction comprit sans doute, car il ne demanda pas de renseignement. Son regard avait exprimé seulement un peu de surprise et beaucoup d'admiration. Il s'inclina respectueusement devant elle, et lui aussi, à voix basse, ainsi qu'avait parlé la jeune fille :

—Je souhaite de tout mon cœur que vous réussissiez ! dit-il.

M. de Moraines se rendit le jour même à Paris auprès du procureur général auquel il fit part du résultat de sa contre-enquête. Il fut éloquent sans doute et persuasif, car il réussit à faire passer sa conviction dans l'esprit du haut magistrat. Le ministre prolongea le sursis et accorda six mois. L'exécution ne devait donc pas avoir lieu avant le commencement de l'année suivante. Le juge annonça le lendemain cette nouvelle à Lucienne.

—D'ici là, Doriat sera sauvé, l'assassin sera reconnu, ou je serai morte, dit-elle,

—D'ici là, ajouta le juge d'instruction pensif, bien d'autres événements très graves se seront passés, car nous sommes à la veille d'une guerre avec la Prusse.

Quelques jours après, en effet, la guerre était déclarée. Les désastres, coup sur le coup, allaient terrifier tous les cœurs et deux mois à peine après la déclaration de guerre, les Allemands allaient investir Paris. Paris gardait quand même confiance, Paris superbe, Paris qui allait mériter, comme le reste de la France, cet éloge détaché d'une lettre du prince Eugène au comte de Mercy, en 1734 : " Tâchez, mon cher comte, tâchez de battre le général français, car, pour les soldats de cette nation, n'espérez par les vaincre ! "

DEUXIEME PARTIE

RÉPROUVÉE

I

Lorsque les défaites successives de l'armée du Rhin et de l'armée de Châlons, celle-ci anéantie